

## Légère progression des infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2024

En 2024, les infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales ont progressé de 5 % sur un an, après une hausse moyenne annuelle de 15 % sur la période 2016-2023. Parmi ces 4 800 infractions, 63 % sont des crimes ou des délits (+7 % sur un an) et 37 % des contraventions (+1 % sur un an).

Depuis 2016, dans un contexte marqué par la libération de la parole et d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services de sécurité, le nombre de crimes et délits a augmenté en moyenne de 14 % par an, tandis que celui des contraventions a progressé en moyenne de 11 % par an. Le recours au dépôt de plainte reste toutefois extrêmement faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT+ selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (environ 4 %).

Ces actes se produisent principalement dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, notamment à Paris. Les victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrées sont majoritairement des hommes (plus de 70 %), dont près de la moitié ont moins de 30 ans. Les mis en cause sont aussi des hommes (83 %), âgés de moins de 30 ans (53 %).

**E**n 2024, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 3 100<sup>1</sup> crimes ou délits à caractère anti-LGBT+<sup>2</sup> et 1 800 contraventions sur l'ensemble du territoire français, soit un total de 4 800 infractions (*Figure 1*). Ce sont des infractions relevées à la suite d'une plainte déposée par les victimes, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit, d'une dénonciation, ou à l'initiative des services de sécurité elles-mêmes (*Encadré*). Le recours au dépôt de plainte reste toutefois très faible parmi les victimes d'actes anti-LGBT+ (violences physiques, harcèlement sexuel et moral, menaces et injures confondues) : en moyenne, pour la période 2021-2022, seules 4 % des victimes déclarent avoir porté plainte, selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) du SSMSI.

### Hausse de 5 % en 2024 des infractions anti-LGBT+ enregistrées

En 2024, les infractions à caractère anti-LGBT+ enregistrées augmentent de 5 %, après une progression plus marquée en 2023 (+13 %) [*Figure 1*]. Parmi ces infractions, le nombre de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistre une hausse de 7 % en 2024. Bien que cette progression soit moins forte que celle observée en 2023 (+14 %), elle s'inscrit dans une tendance à la hausse depuis 2016, avec une augmentation moyenne annuelle de 14 %. Parallèlement, le nombre de contraventions liées à des actes anti-LGBT+ est quasiment stable en 2024 (+1 %), après une hausse marquée en 2023 (+11 %). Ces évolutions

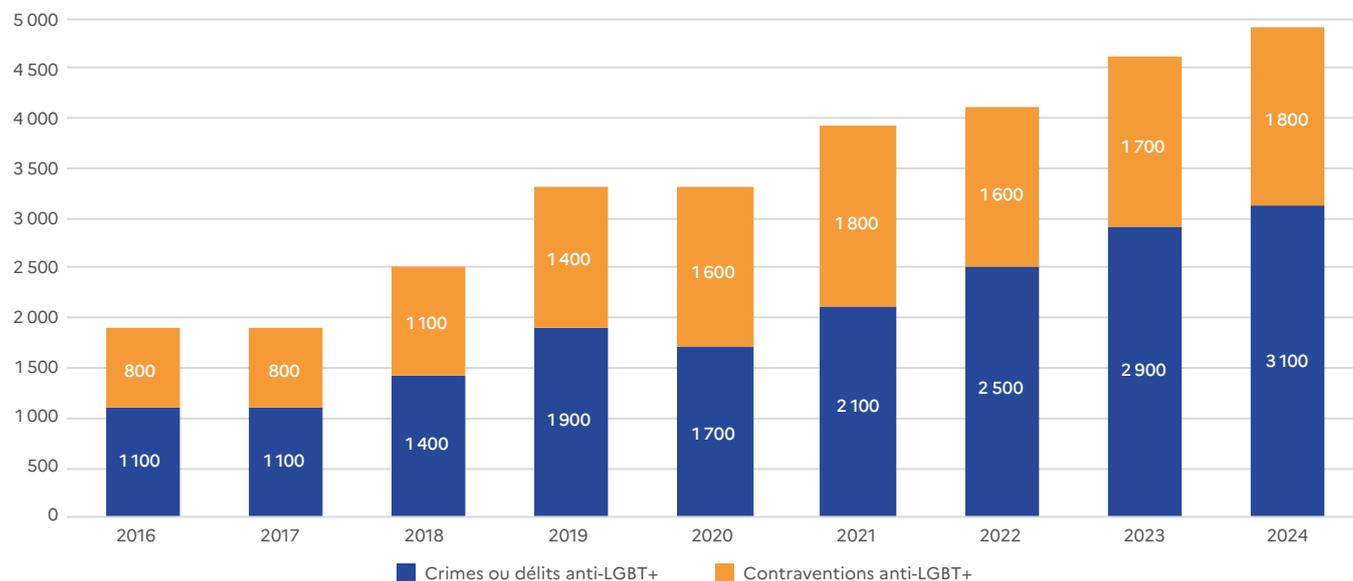
1. Arrondi à la centaine dans le texte.

2. Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres personnes se reconnaissant dans d'autres orientations sexuelles ou identités de genre.

interviennent après la baisse inédite enregistrée en 2022 (-12 %). Sur la période 2016-2024, les contraventions pour des actes anti-LGBT+ enregistrés ont connu une forte augmentation (+11 % en moyenne par an).

Ces évolutions du nombre d'infractions enregistrées par les services de sécurité doivent toujours être interprétées avec prudence. Elles ne traduisent pas nécessairement une hausse ou une baisse réelle de la délinquance,

**Figure 1 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales entre 2016 et 2024**



**Note :** Les données 2024 (p) sont provisoires ; le nombre d'infractions a été arrondi à la centaine. En fonction des arrondis, la somme des sous-catégories peut donner un résultat légèrement inférieur ou supérieur au total lui-même arrondi.

**Lecture :** En 2024, 3 100 crimes ou délits anti-LGBT+ et 1 800 contraventions anti-LGBT+ ont été enregistrés par la police et la gendarmerie nationales.

**Champ :** France.

**Sources :** SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2024.

## Encadré – Sources et méthodes

### 1. Sources

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) constitue des bases statistiques annuelles relatives aux infractions enregistrées, aux victimes associées et aux mis en cause, à partir des procédures enregistrées ou élucidées par les services de police et de gendarmerie nationales, détaillées depuis 2016 seulement (Salembier, 2024). À ce stade, les bases statistiques des victimes enregistrées et des mis en cause pour des infractions élucidées ne concernent que les crimes et délits commis en France, enregistrés au cours de l'année ; les informations relatives aux victimes et mis en cause de contraventions ne sont disponibles que sur le périmètre restreint de la police nationale, ces données n'étant pas centralisées à ce stade côté gendarmerie nationale. Les victimes comme les mis en cause sont comptés autant de fois que d'infractions différentes les concernant, qu'il s'agisse de l'infraction principale ou secondaire. De façon générale, le choix du mode de comptabilisation (ensemble des infractions contre infraction principale) a un impact limité sur le suivi des victimes mais plus important sur celui des mis en cause (voir Éclairage n° 1, SSMSI, 2022)

### 2. Champ des infractions anti-LGBT+ dans les données sur la délinquance enregistrée

Les crimes ou délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (anti-LGBT+), réelle ou supposée sont repérés dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le

mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle ».

Les contraventions anti-LGBT+ sont repérées uniquement avec la qualification pénale.

### 3. L'enquête de victimation du SSMSI : Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), dont la première édition a été conduite par le SSMSI en 2022, poursuit les mêmes objectifs que l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée pour la dernière fois en 2021, à savoir connaître les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes, qu'ils aient, ou pas, donné lieu à une déclaration dans les services de police ou de gendarmerie nationales. Elle permet également de recueillir, auprès de l'ensemble de la population (victimes et non victimes), leur opinion concernant leur cadre de vie et la sécurité, à analyser le sentiment d'insécurité ainsi que le niveau de satisfaction envers l'action de la justice et des forces de sécurité.

L'enquête VRS recense pour tous les enquêtés un certain nombre d'atteintes aux personnes dont des actes de violences, physiques ou sexuelles, de menaces, d'injures, de harcèlement moral, d'atteintes à la vie privée et de discrimination subis en raison de différents motifs discriminatoires. Les informations sur l'orientation sexuelle sont aussi connues dans le cadre de cette enquête permettant ainsi d'identifier les individus se déclarant comme hétérosexuels, homosexuels, bisexuels ou d'une autre orientation sexuelle. Par ailleurs, l'enquête permet également d'identifier les raisons supposées des actes subis, dont des facteurs comme l'orientation ou l'identité sexuelle supposée.

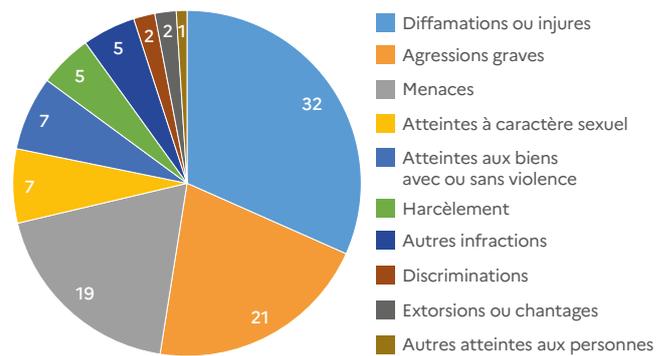
mais peuvent également refléter d'autres facteurs : la propension des victimes à porter plainte (en fonction de la nature de l'infraction), le contexte dans lequel les actes ont été commis, l'évolution des comportements sociaux, les conditions d'accueil des victimes dans les commissariats et les gendarmeries, ainsi que les dispositifs de protection ou de sanction mis en place.

### Plus de la moitié des infractions anti-LGBT+ relèvent de la diffamation ou de l'injure

En 2024, les diffamations ou les injures représentent 32 % des crimes ou délits à caractère anti-LGBT+ (Figure 2), soit 970 infractions enregistrées par les services de police et de gendarmerie nationales. Depuis 2016, ces infractions ont connu une augmentation annuelle moyenne de 13 %. Les menaces et les violences physiques constituent chacune environ 20 % des crimes ou délits anti-LGBT+, tandis que les atteintes sexuelles et les atteintes aux biens représentent chacune 7 %. Le reste se répartit entre le harcèlement (5 %), d'autres atteintes aux personnes et des actes de discriminations.

En 2024, les injures représentent l'essentiel des contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales (92 % du total), avec plus de 1 600 contraventions recensées (voir Données complémentaires). Depuis 2016, ce type d'infraction a fortement progressé, avec une hausse moyenne annuelle de 12 %.

**Figure 2 – Répartition des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales en 2024 (en %)**

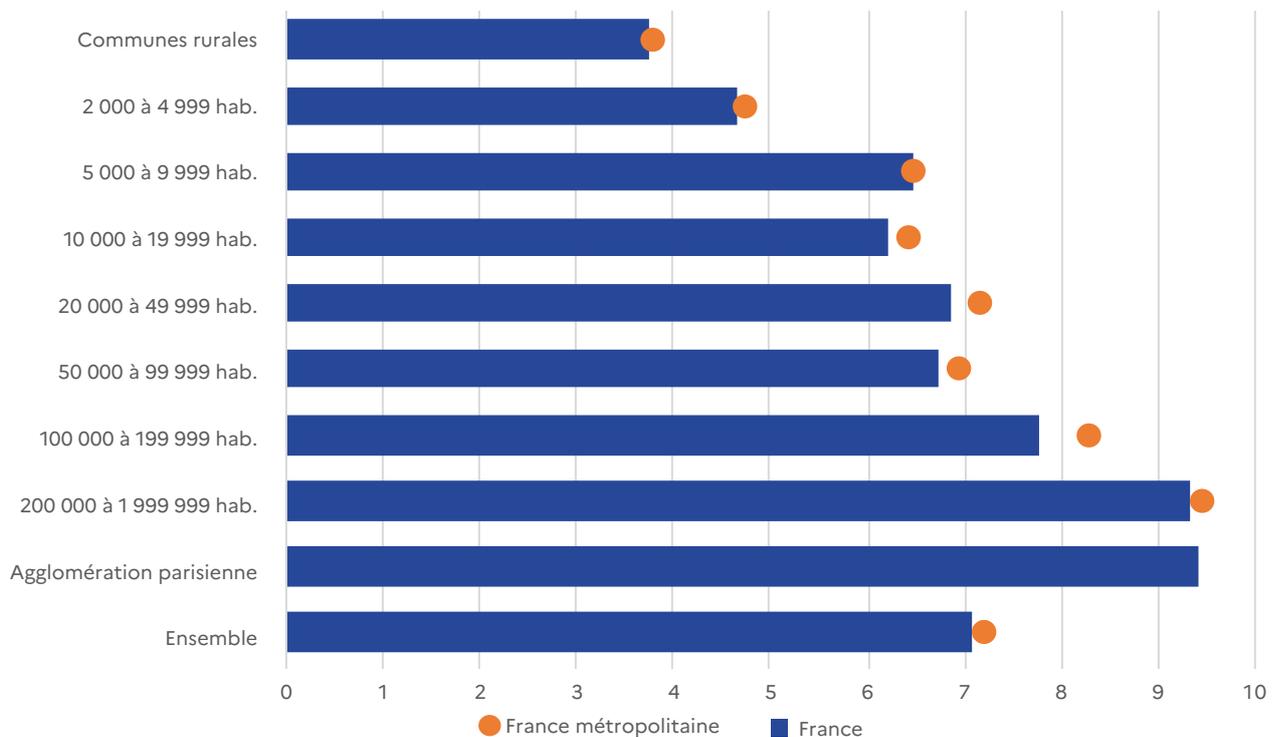


**Lecture :** En 2024, les diffamations ou injures représentent 32 % des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés.  
**Champ :** France.  
**Source :** SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie, 2024

### Les infractions anti LGBT+ enregistrées se concentrent principalement dans les très grandes agglomérations

En 2024, les services de sécurité ont enregistré en moyenne 7 infractions pour 100 000 habitants sur l'ensemble du territoire français (Figure 3). L'agglomération parisienne et les autres unités urbaines de plus de 200 000 habitants concentrent 55 % des infractions anti-LGBT+, pour 43 % de la population française ; soit 9 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants.

**Figure 3 – Nombre d'infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2024 par taille d'unité urbaine pour 100 000 habitants**



**Lecture :** En 2024, on comptabilise 6 infractions anti-LGBT+ enregistrées pour des unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants.  
**Champ :** France.  
**Sources :** SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2023 ; Insee, populations légales, recensement de la population 2022 (pour Mayotte recensement de la population 2017).

Ce taux est largement plus élevé que celui observé dans les communes rurales, qui s'établit à 4 pour 100 000 habitants. Dans les autres types d'unités urbaines, les taux se situent entre 5 et 8 pour 100 000 habitants. L'analyse de la répartition territoriale des crimes ou délits anti-LGBT+ doit néanmoins être effectuée avec précaution : elle peut refléter des différences de propension à porter plainte selon le type d'unité urbaine.

Près de trente départements affichent, en 2024, un taux d'infractions anti-LGBT+ au-dessus de la moyenne nationale (7 pour 100 000 habitants) [voir [Données complémentaires](#)]. Avec près de 500 infractions en 2024, Paris se distingue avec un nombre d'infractions enregistrées bien au-dessus de la moyenne nationale, soit 22 infractions pour 100 000 habitants. Néanmoins, les infractions commises à Paris ne concernent pas seulement la population résidente mais également celle de passage, très nombreuse dans la capitale (flux touristiques, migrations alternantes), ce qui rend difficile la comparaison avec les autres départements. Si l'on calcule le même taux sur l'ensemble de la région Île-de-France pour tenir compte au moins des flux de population entre Paris et sa banlieue, le taux s'établit alors à 9 infractions pour 100 000 habitants, au même niveau que celui de la région des Hauts-de-France.

Par ailleurs, les départements du Lot, de Mayotte et des Deux-Sèvres enregistrent les taux les plus bas (moins de 2 infractions pour 100 000 habitants). Les départements ou régions d'outre-mer (DROM) recensent également des taux inférieurs à la moyenne nationale : 5 infractions anti-LGBT+ pour 100 000 habitants.

### **5 % des communes ont été concernées par des infractions anti-LGBT+ enregistrées**

En 2024, 1 820 communes, sur près de 35 000 en France, soit 5 %, ont connu sur leur territoire au moins une infraction anti-LGBT+ enregistrée par les services de sécurité. Toutefois, le niveau de ces infractions varie fortement d'une commune à l'autre. Près de 1 700 communes ont enregistré moins de cinq infractions au cours de l'année, avec la majorité d'entre elles (soit plus de 1 100) n'ayant recensé qu'une seule infraction.

Sur la période allant de 2016 à 2024 pour plus de précisions, 38 communes ont en moyenne connu 10 infractions par an ou plus ([voir Données complémentaires](#)). Parmi elles, les dix recensant le plus d'infractions anti-LGBT+, sont dans l'ordre : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Lille, Nice, Nantes et Montpellier. Dans ces grandes villes, entre 30 et 376 infractions sont comptabilisées chaque année en moyenne.

Afin de mieux lutter contre les LGBTphobies, le ministère de l'Intérieur a décliné ses orientations de manière renforcée dans les 30 plus grandes agglomérations françaises qui coïncident avec celles mentionnées ci-dessus.

Ces nouvelles directives consistent à favoriser les formations des agents aux discriminations LGBT+, mais aussi l'accompagnement des victimes, notamment dans la meilleure prise en compte de la qualification juridique des actes subis (circulaire du 16 mai 2023, MIOM).

Ces analyses territoriales doivent être également interprétées avec prudence. Les plus grandes villes de France pourraient être aussi celles où les victimes ont une plus forte propension à porter plainte, notamment en raison de dispositifs d'accueil des victimes plus développés (cf. *supra*).

### **27 % des crimes ou délits anti-LGBT+ sont commis dans l'espace public**

Les crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés se produisent principalement dans l'espace public (27 %) [rues et voies publiques] ou en milieu résidentiel (22 %). Parmi les autres lieux recensés par les services de sécurité intérieure, 5 % de ces infractions surviennent dans un établissement scolaire.

Le SSMSI a mis en place en 2024 un dispositif d'identification des infractions liées au numérique (Gallos, 2024). Il en ressort que 9 % des infractions anti LGBT+ impliquent le numérique, une tendance déjà soulignée dans différents rapports (Bolter, 2023 ; Bolter et Quinqueton, 2023). Parmi ces infractions, 87 % sont des atteintes aux personnes – principalement du harcèlement en ligne –, 6 % sont des atteintes aux biens et 7 % relèvent du trouble à l'ordre public. La plupart de ces faits ont été commis sur les réseaux sociaux ou ils y ont démarré. Ces crimes ou délits vont de l'injure au chantage avec images intimes compromettantes (« revenge porn ») jusqu'à des actes aussi graves que la séquestration.

### **Les jeunes hommes, principales victimes des crimes ou délits anti-LGBT+**

En 2024, la police et la gendarmerie nationales ont recensé 3 200 victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ ([Figure 4](#)).

Les hommes représentent 72 % des victimes enregistrées de crimes ou délits à caractère anti-LGBT+, une part stable depuis 2016. De plus, près de 48 % des victimes d'infractions anti-LGBT+ enregistrées ont moins de 30 ans, alors qu'elles ne représentent que 35 % de la population et 31 % des victimes de crimes ou délits toutes catégories confondues ([Figure 5](#)). Parmi les plus jeunes, en 2024 près de 400 victimes de 10 à 17 ans ont été enregistrées, soit 12 % des victimes, une proportion stable par rapport à l'année précédente. Toutes les tranches d'âges restent néanmoins concernées par les infractions à caractère anti-LGBT+ enregistrées : 29 % ont entre 30 et 44 ans et 23 % ont 45 ans ou plus.

Près de 90 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ sont de nationalité française.

**Figure 4 – Nombre de victimes d’infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de sécurité en 2024**

	2024	2023	2022	Évolution 2024/2023	Évolution 2023/2022	Évolution moyenne 2024/2016
Crimes ou délits anti-LGBT+	3 200	2 900	2 500	+12 %	+14 %	+14 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la police nationale)	100	1 100	950	-4 %	+13 %	+11 %
Contraventions anti-LGBT+ (périmètre de la gendarmerie nationale)	nd	nd	nd	nd	nd	nd

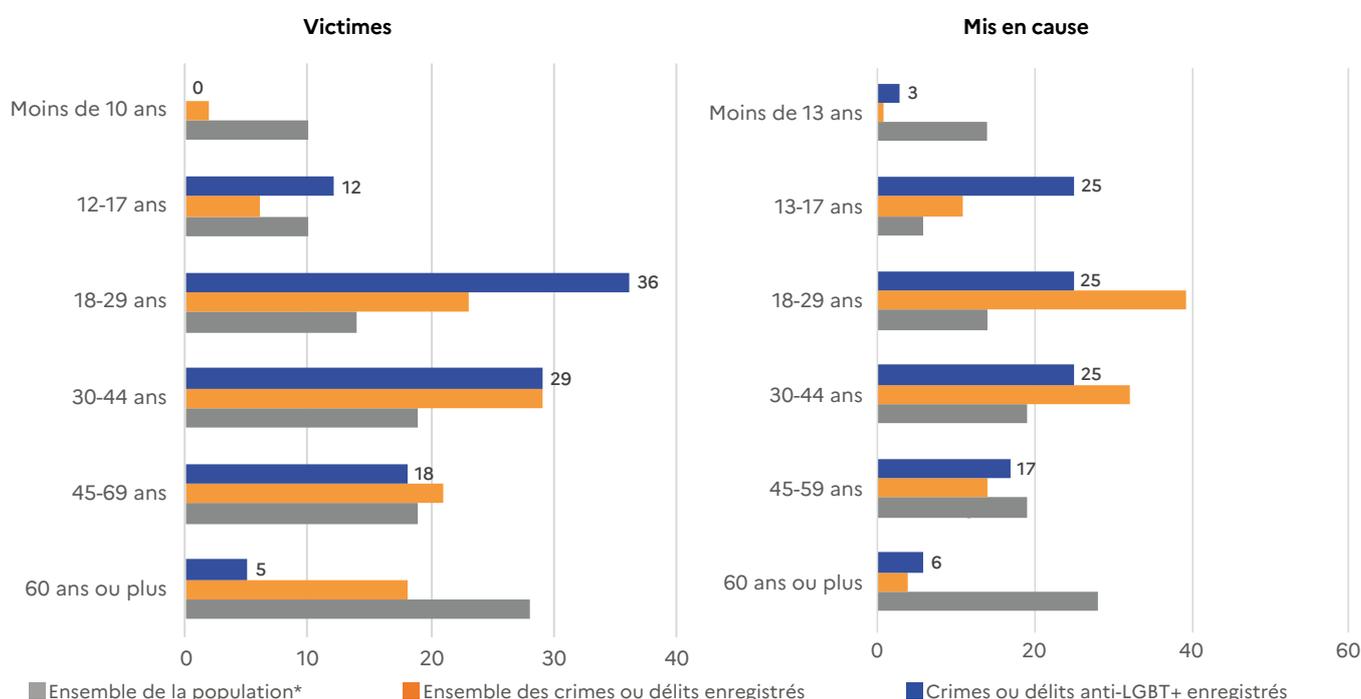
**Note :** Les données 2024 (p) sont provisoires ; le nombre d’infractions a été arrondi à la dizaine ; nd : Les informations sur les caractéristiques des victimes (comme celles des mis en cause) ne sont pas centralisées pour les contraventions sur le périmètre de la gendarmerie nationale.

**Lecture :** Entre 2023 et 2024, les victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrées ont augmenté de 12 %. 3 200 personnes sont victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ en 2024.

**Champ :** France.

**Source :** SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, 2022 à 2024.

**Figure 5 – Répartition des victimes et mis en cause de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés en 2024 par classe d’âge (en %)**



**Note :** \*Au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Lecture :** En 2024, 29 % des victimes de crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés ont entre 30 et 44 ans. 25 % des mis en cause pour ces mêmes actes relèvent de la même tranche d’âge.

**Champ :** France, personnes physiques victimes et mises en cause pour crimes ou de délits.

**Sources :** SSMSI, bases statistiques des victimes et des mis en cause de crimes ou délits enregistrés ou élucidés par la police et la gendarmerie en 2024 ; Insee, estimations de la population (résultats provisoires au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

### 25 % des mis en cause pour des crimes ou délits anti-LGBT+ sont mineurs

En 2024, 1 700 personnes ont été mises en cause pour des crimes ou délits anti-LGBT. La répartition des auteurs présumés d’infractions anti LGBT+ est relativement homogène entre 13 et 44 ans : les groupes d’âges des 13-17 ans, 18-29 ans et 30-44 ans concentrent chacun un quart des mis en cause. Les 13-17 ans sont toutefois surreprésentés : ils constituent 25 % des mis en cause, alors qu’ils représentent 12 % des mis en cause pour l’ensemble des crimes ou délits toutes catégories confondues et 6 % de la population française. Les 60 ans ou plus sont aussi surreprésentés parmi les auteurs présumés :

6 % des mis en cause pour des crimes ou délits anti-LGBT+, soit davantage que leur part dans l’ensemble des crimes ou délits (4 %).

Les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont majoritairement des hommes (83 %), principalement pour des faits de diffamations ou d’injures (26 % des hommes mis en cause) et des violences physiques non sexuelles (23 %). Les femmes, quant à elles, sont avant tout mises en cause pour des faits de diffamation ou d’injures (41 % des femmes mises en cause).

83 % des mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBT+ sont de nationalité française en 2024.

## Sur le périmètre de la police nationale, les mis en cause pour des contraventions anti-LGBT+ sont plus âgés que ceux pour crimes ou délits

Sur le périmètre de la police nationale, le profil des victimes de contraventions anti-LGBT+ est assez proche de celui des victimes de crimes ou délits enregistrés. En 2024, une grande majorité de ces victimes sont des hommes (79 %) et plus de la moitié ont plus de 30 ans (55 %) [voir *Données complémentaires*].

Sur ce même périmètre, plus de 70 % des mis en cause sanctionnés par des contraventions sont des hommes. Ces mis en cause sont plus âgés que ceux mis en cause pour des crimes ou délits : 49 % ont entre 30 et 59 ans.

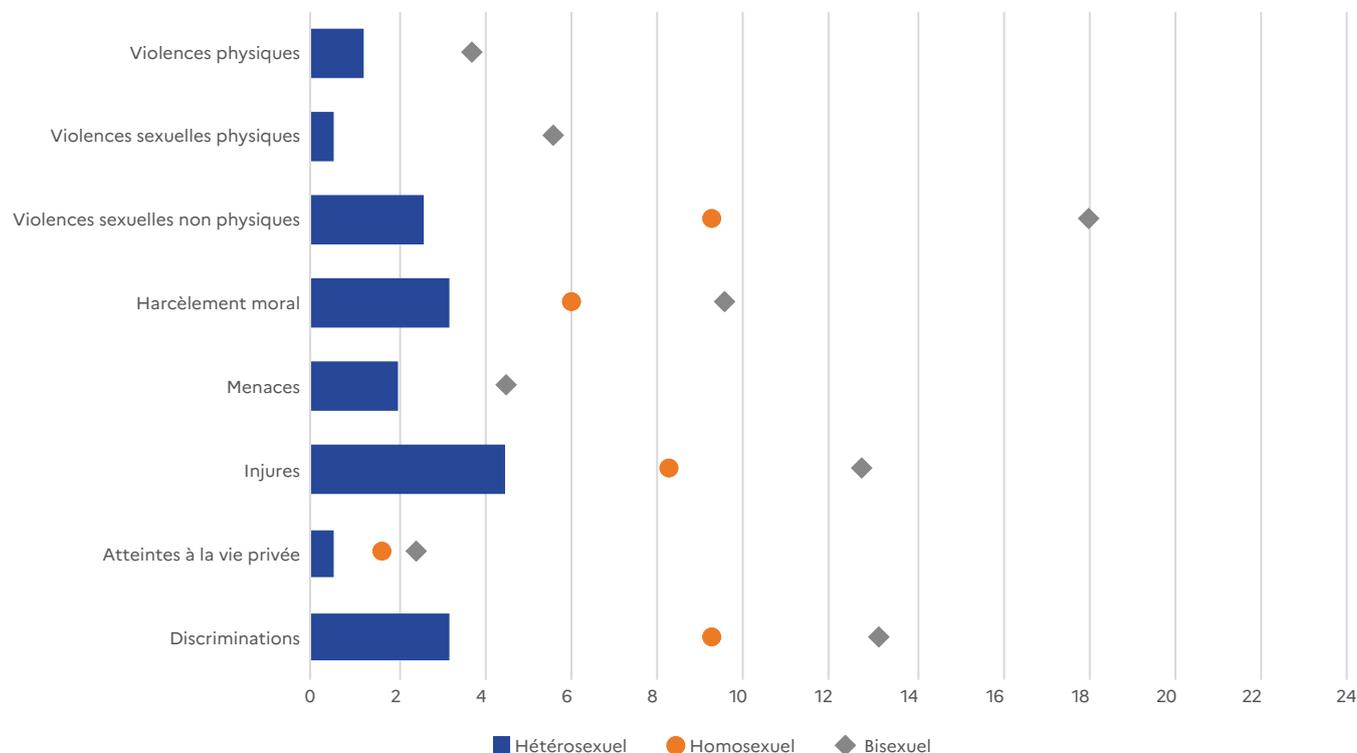
## Au-delà des infractions anti-LGBT+ enregistrées par la police et la gendarmerie, les minorités sexuelles sont plus souvent victimes d'atteintes à la personne

Selon l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), les personnes LGBT+ (homosexuelles, bisexuelles ou autres) se déclarent, en 2022, plus victimes que les hétérosexuelles toutes atteintes aux personnes confondues (entre 1,8 et 11 fois), que ces actes soient connus ou

non des services de sécurité. Pour les violences sexuelles non-physiques (dont le harcèlement sexuel), 18 % des bisexuels et 9 % des homosexuels ont indiqué avoir subi au moins une de ces violences en 2022, contre 3 % des hétérosexuels (*Figure 6*). Pour les injures, les homosexuels et les bisexuels sont respectivement 8 % et 13 % à déclarer en avoir été victimes au cours de l'année 2022.

Cette plus forte victimation des minorités sexuelles reflète des particularités de la population concernée. Les personnes se déclarant appartenir à une minorité sexuelle sont en effet plus jeunes (55 % des homosexuels et 73 % des bisexuels ont moins de 30 ans) et vivent plus souvent dans des grandes villes (plus de la moitié des homosexuels déclarés vivent dans une ville de plus de 200 000 habitants ou dans l'agglomération parisienne). Par ailleurs, selon l'enquête VRS, la population bisexuelle est majoritairement composée de jeunes femmes (68 % de femmes, dont 58 % ont moins de 30 ans). Toutefois, même en tenant compte de ces différentes variables (dans le cadre d'une analyse toutes choses égales par ailleurs<sup>3</sup>), les personnes homosexuelles et bisexuelles déclarent toujours significativement être plus fréquemment victimes d'atteintes aux personnes (SSMSI, 2024 ; voir *Données complémentaires*).

**Figure 6 – Proportion de victimes d'atteintes physiques selon l'orientation sexuelle déclarée et le type de violence en 2022**



**Note :** Les différences présentées dans ce graphique notamment selon l'orientation sexuelle déclarée sont nécessairement significatives au regard d'autres caractéristiques des victimes comme le sexe, l'âge, la taille de l'unité urbaine, etc. (soit toutes choses égales par ailleurs). Lorsque ce n'est pas le cas, le point n'est pas visualisé.

**Lecture :** En 2022, 8 % des personnes âgées de 18 ans ou plus homosexuelles déclarent avoir été victimes d'injures, soit près du double des hétérosexuelles. Cette différence entre les personnes homosexuelles et hétérosexuelles est vérifiée y compris en tenant compte d'autres caractéristiques des victimes.

**Champ :** Personnes âgées de 18 ans et plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

**Source :** SSMSI, enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) 2023 (questionnaire socle) ; traitement SSMSI.

3. Les résultats présentés dans la figure 6 ne portent que sur des différences statistiquement significatives toutes choses égales par ailleurs.

Enfin, en matière de discriminations et de violences discriminatoires, 5 % des personnes ayant déclaré une discrimination en 2022, et 8 % de celles ayant subi des

violences à caractère discriminatoire estiment que ces actes étaient motivés par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre (Bernardi et al., 2024 ; SSMSI, 2024). ■

## Pour en savoir plus

- **Bernardi V., Carrasco V., Zilloniz S.**, « *Discriminations et violences à caractère discriminatoire* », France, portrait social, novembre 2024.
- **Bolter F.**, *Crimes de haine et autres incidents motivés par la haine en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuelles en France*, Rapport national pour le Conseil de l'Europe, janvier 2023.
- **Bolter F., Quinqueton D.**, « *La haine anti-LGBTI+ en France. Instantanés issus de l'application FLAG! en 2022* », Étude, Fondation Jean Jaurès éditions, mai 2024.
- Circulaire du 16 mai 2023 relative aux orientations dans la lutte contre les LGBTphobies au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- **Gallos Z.**, « *Les infractions liées au numérique enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2023 : Panorama d'une criminalité hétérogène* », Interstats Analyse n° 67, avril 2024.
- SSMSI, Rapport d'enquête « *Vécu et ressenti en matière de sécurité 2023, victimation – délinquance et sentiment d'insécurité* », 2024.
- **Salembier L.**, « *Les bases statistiques du SSMSI sur la délinquance enregistrée* », Interstats Méthode n° 26, mai 2024.
- **SSMSI**, *Insécurité et délinquance en 2021 : bilan statistique*, juillet 2022.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : [www.interieur.gouv.fr/interstats](http://www.interieur.gouv.fr/interstats)



SSMSI : 40, avenue des Terroirs-de-France 75012 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Mickaël Portela

Auteure : Dounia Tir

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous



Contact presse

[ssmsi-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-communication@interieur.gouv.fr)